

L'UFP74 est un syndicat composé de propriétaires. Toute personne propriétaire d'un terrain forestier en Haute-Savoie peut adhérer, quelle que soit la surface possédée.

La cotisation permet :

- de participer au fonctionnement de l'UFP74 (Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie), rattachée à Fransylva, la fédération des Forestiers Privés de France.
- de participer à toutes les actions et formations proposées par la section (réunions de vulgarisation, actions en commun...).
- d'être informé en recevant le bulletin « Parlons Forêt » publié par le CNPF Auvergne Rhône-Alpes (Centre National de la Propriété Forestière).
- de bénéficier de ses conseils, de son assistance et d'une assurance de groupe en responsabilité civile.

L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie est composée en 6 sections : Bauges, Bornes-Aravis, Chablais, Faucigny, Pays du Mont-Blanc et Salève-Albanais-Genevois. Dans chacune des sections, un technicien forestier du Centre National de la Propriété Forestière est à votre disposition pour vous guider et vous informer.

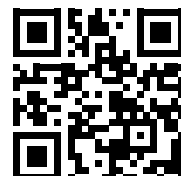
Vous pouvez choisir votre section de rattachement en cohérence avec la situation de vos forêts ou selon votre lieu de résidence.



SECTIONS DE L'UNION



Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie
 UFP74 MAF40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
 06 88 02 05 37 • admin@ufp74.fr • www.ufp74.fr



Année	
-------	--

1	NOM			Prénom	
	Raison sociale*				
	Adresse				
	Code postal		Ville		
	Téléphone				
	Adresse email				

@

* Si le propriétaire des bois est une personne morale, représentée par le souscripteur.

2 SITUATION DES BOIS			
Commune(s) / Lieux-dits	Section Cadastre	N° Parcelle	Surface Précise
Pour être couvert par notre assurance responsabilité civile, inscrivez la totalité de vos surfaces boisées. Si le tableau n'est pas assez grand, inscrire les références sur papier libre.		Surface totale	ha

3	☐ Je suis propriétaire de moins de 6 ha	☐ Je suis propriétaire de plus de 6 ha														
	<table border="1"> <tr> <td>Cotisation UFP</td> <td>20 €</td> </tr> <tr> <td>Abonnement «Parlons Forêt»</td> <td>6 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>26 €</td> </tr> </table>	Cotisation UFP	20 €	Abonnement «Parlons Forêt»	6 €	TOTAL	26 €	<table border="1"> <tr> <td>Cotisation UFP</td> <td>16 €</td> </tr> <tr> <td>Abonnement «Parlons Forêt»</td> <td>6 €</td> </tr> <tr> <td>Part proportionnelle : 1,85 €/ha x</td> <td>ha = €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>€</td> </tr> </table>	Cotisation UFP	16 €	Abonnement «Parlons Forêt»	6 €	Part proportionnelle : 1,85 €/ha x	ha = €	TOTAL	€
	Cotisation UFP	20 €														
	Abonnement «Parlons Forêt»	6 €														
TOTAL	26 €															
Cotisation UFP	16 €															
Abonnement «Parlons Forêt»	6 €															
Part proportionnelle : 1,85 €/ha x	ha = €															
TOTAL	€															

4	Votre section :
	Se référer à la carte sur la page d'information ou consulter le site web ufp74.fr
	☐ Bauges ☐ Bornes-Aravis ☐ Chablais ☐ Faucigny ☐ Mont-Blanc ☐ Salève-Albanais-Genevois
5	Fait à :
	Signature :
	Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie UFP74 MAF 40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH 06 88 02 05 37 • admin@ufp74.fr • www.ufp74.fr SIREN 433815099 - APE 94.11Z

BULLETIN D'ADHESION à renvoyer, complété et signé à :
 UFP74 MAF
 40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH

RÈGLEMENT au choix :
 - **CHÈQUE** à l'ordre de l'UFP74
 - **VIREMENT BANCAIRE**
 UFP74
 IBAN : FR76 3000 3010 1900 0500 1767 063
 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP